

# Le quota de médecins francophones revu à la hausse

## LE RÉSUMÉ

La commission de planification propose d'**ajuster la clé de répartition nord-sud des numéros Inami** accordés aux diplômés en médecine en l'établissant à **56,5/43,5 plutôt que 60/40**.

Objectif: tenir compte des **besoins futurs en Belgique francophone**.

En échange, les francophones devront **épouger par un «lissage négatif» le surplus de médecins agréés** accumulé ces dernières années.

En Flandre, les médecins, le recteur de la KU Leuven et la N-VA **protestent énergiquement**.

**JEAN-PAUL BOMBAERTS**

C'est le dossier pourri des ministres de l'Enseignement supérieur: depuis vingt ans, les études de médecine ne cessent de susciter des tensions entre Flamands et francophones.

Hier, le recteur de la KU Leuven et ancien sénateur CD&V Rik Torfs s'en est pris au projet de la ministre de la Santé Maggie De Block (Open Vld) de revoir la répartition des quotas de médecins entre la Flandre et la Wallonie. Dans la proposition de la ministre libérale, le rapport historique de 60/40 deviendrait 56,5/43,5, donc plus favorable aux francophones. «*Si le gouvernement fédéral honore le comportement non-solidaire des francophones, la sécurité sociale devra être scindée*», a répliqué Rik Torfs, qui exige au minimum «*de sérieuses compensations*» pour la Flandre.

Reprenons les choses depuis le début. Pour éviter la pléthore de médecins, on décide en 1996 de limiter le nombre de médecins agréés chaque année en utilisant une clé de répartition 60/40 entre Flamands et francophones. En application de cette loi fédérale, la Flandre instaure un examen d'entrée en 1997, exa-

men toujours en vigueur aujourd'hui. Côté francophone, on laisse aller les choses et on se retrouve avec un surplus de diplômés par rapport au nombre de numéros Inami disponibles.

## Un deal avec Marcourt

En décembre 2014, Maggie De Block conclut un deal avec le ministre de l'Enseignement supérieur de la Communauté française, Jean-Claude Marcourt (PS): elle accepte de garantir l'octroi d'un numéro Inami pour tous les étudiants en cours de cursus à condition que Marcourt mette en place un système de filtre afin que le nombre de diplômés en médecine (et dentisterie) corresponde au quota de numéros Inami imposé par le Fédéral.

En mai 2015, la ministre présente un cadastre dit «dynamique» qui dresse un état des lieux de l'offre médicale. Cet outil, qui répond à une exigence francophone, peut être utilisé par la Commission de planification de l'offre médicale pour limiter le nombre d'étudiants par spécialité pour les prochaines années.

Le 29 juin 2015, la ministre annonce qu'elle n'adoptera pas avant octobre 2016 le nouvel arrêté royal visant à préciser le nombre d'attestations universitaires qui seront délivrées. Elle entend d'abord vérifier l'efficacité du filtre mis en place par la Communauté française. Ce qui a pour effet de crispier recteurs et étudiants francophones, qui ne savent toujours pas sur quel pied danser.

Aujourd'hui, Maggie De Block lâche à nouveau du lest vis-à-vis des francophones en annonçant une révision de la clé de répartition au niveau du contingentement, suscitant une levée de boucliers côté flamand.

Cette révision est inspirée par la Commission de planification, dont les membres ont voté à 10 contre 2 en faveur de la nouvelle clé de répartition. Celle-ci a été élaborée à partir d'un modèle mathématique utilisant 25 variables, dont les étudiants étrangers (plus nombreux en Belgique francophone), la proportion de temps partiels ou encore la féminisation de la profession. La nou-

velle clé de répartition est bien entendu susceptible d'être revue dans le futur.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Car en échange de cette nouvelle répartition, les francophones devront opérer un «lissage négatif» afin de résorber, d'ici 2022, le surplus de médecins agréés (environ 1.300) hérité de la période antérieure. «*C'est un compromis équilibré, nous assure-t-on au cabinet de Maggie De Block. L'objectif final demeure que chaque diplômé en médecine puisse exercer sa profession.*»

En filigrane, il y a le débat omniprésent sur la pénurie ou la pléthore supposée de médecins. Un débat où s'affrontent des thèses radicalement opposées.

## Le temps presse

Si la proposition de Maggie De Block est à présent sur la table du gouvernement, bien malin qui pourra prédire quand elle sera inscrite à l'agenda du Conseil des ministres, vu les réticences exprimées par le CD&V et la N-VA. Au MR en revanche, on se félicite de la nouvelle clé de répartition, tandis que le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine (Cium) a exprimé sa «*stupéur*» et son «*effroi*» face aux propos de Rik Torfs.

Quoi qu'il en soit, le temps presse, car les étudiants tant au nord qu'au sud du pays sont en plein dans les épreuves de sélection. Côté francophone, l'examen prévu à la fin de la première année a eu lieu voici quinze jours et une seconde session est prévue au mois de septembre. Et côté flamand, pas moins de 5.713 candidats ont passé hier l'examen d'entrée au Heysel, à Bruxelles.

# 43,5%

**Avec la nouvelle clé de répartition qui est sur la table, les francophones obtiendraient 43,5% des tickets Inami contre 40% auparavant.**